

2B Immo

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège Social : LD Bois Joly, 72540 CRANNES EN CHAMPAGNE
Société en cours de constitution

ACTE DE NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

LES SOUSSIGNES :

Avenir MS Pro

SASU au capital de 425 000 euros

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 991 965 062

Sis au : Lieu-dit le Bois Joly, 72540 CRANNES EN CHAMPAGNE

représentée par Monsieur Mikaël BONTEMPS son représentant légal

INVEST MILONORAH

SASU au capital de 425 000 euros

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 991 974 213

Sis au : 4 la Fontaine, 72550 FAY

représentée par Monsieur Alexis BEAUFILS son représentant légal

Agissant en qualité de seuls Associés de la Société par actions simplifiée 2B Immo au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé au LD Bois Joly, 72540 CRANNES EN CHAMPAGNE, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS.

NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

Les Associés décident de nommer en qualité de premier Directeur général de la Société, pour une durée indéterminée :

- **INVEST MILONORAH**

SASU au capital de 425 000 euros

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 991 974 213

Sis au : 4 la Fontaine, 72550 FAY

représentée par Monsieur Alexis BEAUFILS son représentant légal

Le Directeur général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Le Directeur général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Directeur général, en contrepartie de la responsabilité et de la charge attachée à sa fonctions, aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des Associés.

Cette rémunération peut consister en un traitement fixe ou proportionnel ou à la fois fixe et proportionnel.

Le Directeur général a droit au remboursement de ses frais de déplacements ou de représentation engagés dans l'intérêt de la Société, sur présentation de toutes pièces justificatives.

POUVOIR A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les soussignés donnent tous pouvoirs à ACECAM-ACTION, Madame Jennifer LAURENCON à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour l'accomplissement de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à CRANNES EN CHAMPAGNE.

Le 15 octobre 2025